



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2026-035

Portant Institution **d'une régie d'avances et de recettes** pour la location de la salle « Hubert Courseaux » du siège Terre d'Auge

Le Président de TERRE D'AUGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2026-029 du 09 avril 2026, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2026_87 du 30 juin 2026, approuvant les tarifs

Considérant que le bon fonctionnement de la location de la salle « Hubert Courseaux » du siège Terre d'Auge, nécessite l'institution d'une régie d'avances et de recettes pour le règlement et le remboursement des cautions, ainsi que le règlement des tarifs approuvé dans la délibération visée ci-dessus.

Décide

De créer une régie d'avances et recettes pour la gestion de la location de la salle « Hubert Courseaux » du siège Terre d'Auge.

Fait à Pont l'Evêque, le 30 juillet 2026

Le Président, M. Jérémie ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

31/07/2026

Le Président
M. Jérémie ROSEAU

31/07/2026 10:34
RECUE EN PREFECTURE
Le 31/07/2026
Application agréée E-legalite.com

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen — 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN — dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérécourse citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE – 3A rue des Artificiers, ZA du Gosset - 14130 Pont l'Evêque – dans les mêmes conditions de délai.

RECUE EN PREFECTURE
Le 31/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-014-241400878-20260730-DEC_2026_03